

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 15 septembre 2022

### **Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### **Étaient absents représentés :**

Marylène VERDEME à Catherine GOUDOUD  
Martine LEPETIT à Gilbert ROUSSEAU  
Jean-Jacques MORLAY à Gaston CHASSAIN  
Blanche ROUX à Nicolas BALOT  
Delphine GABOUTY à Pascal BUSSIERE

### **Étaient absents excusés :**

Marylène VERDEME, Martine LEPETIT, Jean-Jacques MORLAY, Blanche ROUX, Delphine GABOUTY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pascal BUSSIERE

N°2022/D/063 - **Objet :** Modification de la grille des emplois

Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire de la commune, indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de modifier la grille des emplois :

### **Au regard des besoins du service : création de poste (emploi statutaire)**

**à compter du 01/10/2022 :**

Services Administratifs

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet 29h20/35ème (ADM45)

**à compter du 01/11/2022 :**

Service Entretien des Locaux et Restauration scolaire

- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet (EMA19)

Direction des Services Techniques

- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet (GM04)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 21 septembre

Le Maire,



Gaston CHASSAIN.

